

Jeudi 19 septembre 2019

Communiqué de presse

Le 18 septembre dernier, le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, Monsieur Christian Dubé, a déposé le projet de loi instituant le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) et Infrastructures technologiques Québec (ITQ). Ce dépôt donne suite à l'annonce faite par le gouvernement dans le cadre du budget 2019-2020, en mars dernier.

Par la création de ces deux nouveaux organismes, le gouvernement entend regrouper la gestion des services technologiques et des acquisitions, deux fonctions primordiales de l'État pour rendre des services de qualité à la population.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le CAG sera destiné aux achats regroupés des ministères et organismes, dont les réseaux de la santé et de l'éducation. En augmentant son volume d'achat, il permettra ainsi l'optimisation des dépenses publiques au bénéfice de toutes les Québécoises et des Québécois tout en maintenant la proximité avec le service à la clientèle et les bureaux régionaux.

**SigmaSanté, le GACEQ et le GAC de l'Ouest poursuivent leurs opérations et maintiennent leur collaboration avec l'ensemble de leurs partenaires**

Le nouveau CAG reposera sur le modèle d'affaires des groupes d'approvisionnement en commun du réseau de la santé et maximisera son expertise en tirant profit des meilleures pratiques provenant d'autres organisations, notamment le Centre de Services partagés du Québec (CSPQ) et Collecto.

À cet égard, le projet de loi ne prévoit aucune modification aux règles contractuelles actuellement appliquées. En outre, les contrats en cours qui sont sous la responsabilité des groupes d'approvisionnement seraient transférés au futur CAG et honorés par ce dernier.

De même, les contrats actuellement en vigueur avec les établissements de santé ne seraient pas affectés et les appels d'offres publics publiés dans le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement se poursuivraient, sans interruption.

Puisque le gouvernement souhaite maximiser l'expertise gouvernementale en technologie de l'information et en acquisitions au sein des deux nouveaux organismes, le CAG aurait notamment le mandat de maintenir l'ensemble des processus d'acquisitions axés sur la participation des experts des produits et services sur le territoire québécois.

D'ici à la mise en place du CAG, SigmaSanté, le GACEQ et le GAC de l'Ouest maintiennent l'entièreté de leurs offres de services envers leurs partenaires. Les activités, les opérations et les échéanciers prévus envers nos fournisseurs et autres collaborateurs demeurent les mêmes. Les groupes d'approvisionnement en commun accordent une priorité au service à la clientèle. Celui-ci s'effectuera, comme à l'habitude, sur une base rigoureuse et professionnelle.

– 30 –

*Les trois groupes d'approvisionnement en commun sont reconnus par le ministère de la Santé et des Services sociaux comme des corporations sans but lucratif desservant les établissements de santé et de services sociaux du Québec pour gouverner, administrer et gérer, conformément à la loi, l'approvisionnement de biens et services du RSSS. (Loi sur les contrats des organismes publics RLRQ, c. C -65.1).*

Renseignements : Caroline Geoffroy, SigmaSanté — 514-376-5600, poste 2229

Sabrina Beaulieu GACEQ — 418-780-8111, poste 315

Stéphanie Brière GACOUEST — 450-432-8718 poste 70651